RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGPDE

La Directrice des Études
IGPDE/2022/05/5129

Vincennes, le 30 mai 2022

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Pré-concours INSP interne 2023

Objet : Préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à L'Institut national du service public (en remplacement de l'ENA) – session 2023.

P.J. : 4 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents de l'Etat réunissant les conditions requises pour se présenter à la session 2023, une préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public (ci-après pré-concours INSP) sous réserve de l'ouverture d'un pré-concours en 2023, dans la perspective d'un éventuel concours l'INSP en 2024.

Dans l'hypothèse où des évolutions réglementaires, modifiant le format ou le nombre d'épreuves d'accès à un cycle préparatoire au concours de l'INSP, interviendraient en cours de préparation, l'IGPDE mettra tout en œuvre pour adapter la préparation en conséquence.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à la préparation seront closes le 18 août 2022.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur pré-inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire.

Afin de se pré-inscrire en ligne, le candidat est invité à se connecter à « Offre IGPDE » à l'adresse suivante :

http://alize.alize/crp/actu_prepas.html

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des Etudes,

Isabelle ROUSSEL

Institut de la Gestion publique et du développement économique
du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
20, allée Georges-Pompidou - 94306 Vincennes CEDEX
www.economie.gouv.fr/igpde

PREPARATION AU PRE-CONCOURS INSP (INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC)
- Session 2023 -

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE A LA PREPARATION (données à titre indicatif, et sous réserve d'évolutions réglementaires)

Dans le dispositif actuel, les épreuves sont accessibles aux fonctionnaires, agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics ou d'une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de **quatre années au moins de services publics** effectifs au 31 octobre 2023.

Les périodes de stages et de formation ne sont pas comptabilisées.

ATTENTION : cette préparation est organisée par l'IGPDE en amont des épreuves du pré-concours 2023.

L'ouverture de cette préparation ne présume pas de l'ouverture effective d'un pré-concours 2023, ni d'un concours d'entrée à l'INSP en 2024.

II - NATURE DES ÉPREUVES (sous réserve d'évolutions réglementaires en cours de préparation)

Dans le dispositif actuel, l'arrêté du 16 décembre 2015 fixe la nature des épreuves et les conditions d'organisation du concours (J.O. du 8 janvier 2016).

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEFFICIENT
1. Rédaction d'une note de synthèse sur un dossier	4 heures	2
2. Rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international. Les candidats ont pour cette épreuve le choix entre quatre sujets.	3 heures	2
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	**DURÉE**	**COEFFICIENT**
Un entretien permettant d'apprécier la personnalité, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat à partir d'un dossier présentant son expérience professionnelle	30 minutes	3

Si la nature et/ou le nombre des épreuves devaient être modifiés en cours de préparation, l'IGPDE dans la mesure du possible adaptera le contenu de la préparation.

III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- **SUR LE PRECONCOURS (CALENDRIER PRÉVISIONNEL- sous réserve)**

  Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours)

  Dans le dispositif actuel, le dossier d'inscription aux épreuves du pré-concours est habituellement disponible à l'INSP à partir du mois de janvier (date prévisionnelle), à l'adresse suivante :

  - Institut national du service public
  - Service des concours
  - 1 rue Sainte Marguerite
  - 67000 STRASBOURG

  - Formulaire de contact sur le site de l'INSP : https://insp.gouv.fr

- **SUR LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)**

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements sur le site Internet de l'IGPDE, à la rubrique : préparations aux concours. Ils peuvent également s'adresser à M ; Lucien TANGUY par téléphone 01 58 64 80 80 ou par voie électronique : lucien.tanguy@finances.gouv.fr.

Gestion du CFP : en cas de demande de mobilisation du compte de formation professionnelle (CFP) pour cette préparation, la gestion dudit CFP est à la charge de l'administration qui l'accorde à l'agent.

SUR LA PRÉPARATION (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) : dates prévisionnelles- sous réserve

Inscription aux épreuves : fin 2022 ou début 2023
Epreuves d'admissibilité : fin mars ou début avril 2023
Résultats d'admissibilité : mi-mai 2023
Oraux : de fin mai à fin juin 2023
Résultats d'admission : fin juin ou début juillet 2023

- **AFFECTATION DES LAURÉATS (sous réserve)**

Les lauréats du pré-concours INSP seront placés en position de détachement (cas des agents titulaires) pour une durée d'un an, ou mis en congé de leur administration d'origine (cas des non titulaires) *.

Ils seront affectés par l'INSP dans l'un des centres de préparation (IGPDE à Vincennes ou I.E.P. de Bordeaux, Grenoble, Lille, Strasbourg, Toulouse, Rennes) pour effectuer la scolarité au cours de laquelle ils se consacreront à temps plein à la préparation du concours d'entrée à l'ENA.

(Sous réserve que les lauréats soient toujours en position de détachement et que la scolarité à plein temps dans les centres de préparation soit maintenue)

* Pour les candidats admissibles, à l'issue du cycle préparatoire, au concours interne de l'INSP, la durée de détachement est prolongée jusqu'à la fin des épreuves d'admission.

ANNEXE II

PREPARATION AU PRE-CONCOURS INSP – SESSION 2023

LA PREPARATION

La préparation est ouverte aux fonctionnaires et agents de l'Etat remplissant les conditions requises pour se présenter en 2023 aux épreuves du pré-concours INSP (sous réserve).

ATTENTION : cette préparation est organisée par l'IGPDE en amont des épreuves du pré-concours 2023.

L'ouverture de cette préparation ne présume pas de l'ouverture effective d'un pré-concours 2023, ni d'un concours d'entrée à l'INSP en 2024.

Elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance (supports de cours et modules en ligne) complété de conférences en ligne de méthodologie pour la préparation des 2 épreuves écrites. Si la nature et/ ou le nombre des épreuves devaient être modifiés en cours de préparation, l'IGPDE, dans la mesure du possible, adaptera le contenu de la préparation.

Préparation en ligne

La préparation se présente sous forme de modules de formation mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissance (fiches et chroniques d'actualité), et des entraînements aux épreuves (concours blancs à distance).

Cette préparation inclut également des propositions de devoirs cadencés (notes de synthèse et notes d'actualité) de mi-septembre 2022 à fin février 2023 à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires.

Les supports

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation en ligne, via la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) accessible à l'adresse suivante :

https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr/

Participation forfaitaire aux frais : 45 €

Le candidat inscrit à la préparation en ligne reçoit par courriel en début de session les modalités de connexion à la plateforme à distance (adresse internet, identifiant et mot de passe).

L'accès à cette plateforme est conditionné aux prérequis techniques suivants :

- avoir un accès internet avec des débits d'envoi et de réception supérieurs à 1Mb/s,
- se connecter de préférence via le navigateur Mozilla Firefox ou Microsoft Edge, à jour.

Une adresse électronique sert d'identifiant pour la connexion à la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE et d'adresse de contact pour toutes les informations concernant la préparation. Les candidats inscrits à la précédente session fournissent la même adresse électronique comme identifiant et indiqueront, le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

Entraînements aux épreuves

Outre les sujets de devoir proposés dans les modules, deux types d'entraînements aux épreuves sont organisés : des concours blancs et des jurys fictifs.

- 2 concours blancs se dérouleront à distance. le premier en novembre 2022 et le second fin janvier ou début février 2023 (dates communiquées en début de session), **l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution en présentiel.**
- 2 jurys fictifs par personne, sous réserve que les circonstances le permettent, seront organisés pour les seuls candidats admissibles en mai et juin 2023. Ils auront lieu dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer de passer un jury fictif par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles, **l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**

Préparation en présentiel

Cette option est à choisir au moment de l'inscription

Il ne sera pas possible de choisir cette option après la finalisation de l'inscription

- **Préparation avec conférences de méthodologie et d'actualité en présentiel**

Les candidats pourront suivre une formation concernant les épreuves écrites du concours (synthèse et actualité) sous forme de conférences en présentiel,

La première séance sera programmée le **samedi 17 septembre 2022**, dans les locaux de l'IGPDE de Vincennes.

Les modalités d'organisation seront précisées sur la plate-forme de formation

La seconde séance en janvier 2023 (dates communiquées en début de session).

Si la situation l'exige, l'IGPDE, se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.

D'autre part, l'IGPDE organisera des conférences mensuelles ou bimestrielles d'actualité de 3 heures (de septembre 2022 à juin 2023). Ces conférences seront en présentiel dans les locaux de l'IGPDE, sur réservation préalable et dans la limite des places disponibles. Pour certaines, elles seront filmées, pour d'autres retransmises en direct sous forme de conférences en ligne. Elles seront ensuite mises à la disposition des préparants sur la plate-forme de l'IGPDE (dates communiquées en début de session).

Expérimentation d'une bibliothèque numérique en ligne (inscription optionnelle en sus de l'inscription à la préparation au pré-concours INSP 2023)

L'IGPDE enrichit son offre de formation en proposant, à titre expérimental, aux personnes inscrites à la préparation au pré-concours INSP l'accès à une bibliothèque numérique en ligne, pour laquelle les inscriptions seront ouvertes prochainement pour un montant de 15 euros pour la durée de la préparation, en plus de l'inscription à la préparation elle-même.

ANNEXE III

PRÉPARATION AU PRE-CONCOURS INSP - SESSION 2023 -
INSCRIPTION A LA PREPARATION

Attention : L'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription au pré-concours.

La date limite d'inscription est fixée au 18 août 2022.

Prestations proposées :

. La mise en ligne des modules de formation

. La possibilité de réaliser les devoirs et concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée

. Les méthodologies de préparation aux épreuves écrites de synthèse et d'actualité

. Les conférences d'actualités et séances de méthodologie (synthèse et actualité) pour les candidats inscrits à la session en présentiel (Cette option est à choisir au moment de l'inscription, il ne sera pas possible de choisir cette option après la finalisation de l'inscription)

. La participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat). **Si la situation sanitaire l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;

- si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit être fait à l'ordre du régisseur de recettes du **Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance** (MEFR) et au dos du moyen de paiement **vous noterez votre numéro de commande**, vous devrez l'adresser au plus tard **le 18 août 2022** (le cachet de la Poste faisant foi) à :

Régie d'avances et de recettes du SG du MEFR

Télédoc 713

120, rue de Bercy

75572 Paris cedex 12.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.

L'IGPDE ne procèdera à aucun remboursement des frais de participation. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

- **Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.**
- **Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.**

En cas non ouverture du pré-concours INSP 2023 alors que la préparation a commencé, il ne sera procédé à aucun remboursement, même partiel. Par ailleurs, aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté.

Attention : l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves d'accès au cycle préparatoire à l'INSP.

ANNEXE IIII

Modalités d'inscription en ligne

Vous accèdez à la page d'actualité des prépas concours - :

soit par l'onglet « Formation » qui envoie sur la page récapitulative de l'Offre IGPDE
http://alize.alize/crp/choixcat.asp

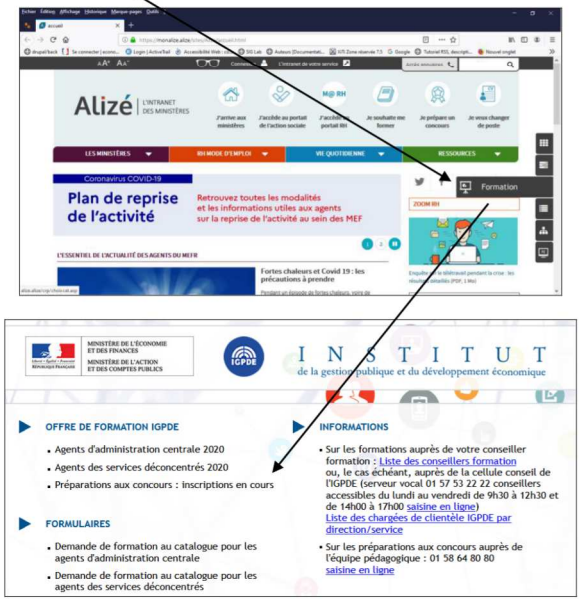

soit directement à l'adresse http://alize.alize/crp/actu_prepas.html

Pour les préparations ouvertes à l'inscription :
- vous avez accès à la **note de présentation de la préparation ;**
- un lien vous permet d'accéder au **module d'inscription en ligne de votre préparation.**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

I N S T I T U T
de la gestion publique et du développement économique

PRÉPARATIONS OUVERTES À LA PRÉINSCRIPTION

Ministériel

- **Préparation au concours interne de contrôleur de la DGDDI (session 2021)**
(date limite d'inscription : 2 septembre 2020)
Note de présentation de la préparation
C-DGDDI - Formulaire accès pré-inscription

Préparation à la sélection à l'emploi d'administrateur civil au tour extérieur (session 2021)
(date limite d'inscription : 2 septembre 2020)
Note de présentation de la préparation
ACTE 2021 - Formulaire accès pré-inscription

Interministériel

- **Préparation au concours interne d'accès au cycle préparatoire au concours d'entrée à l'ENA**
(date limite d'inscription : 20 août 2020)
Note de présentation de la préparation
PENA 2021 - Formulaire accès pré-inscription
- **Préparation au concours interne d'entrée à l'ENA**
(date limite d'inscription : 16 octobre 2020)
Note de présentation de la préparation
ENA 2021 - Formulaire accès pré-inscription

S'ABONNER À LA LISTE DE DIFFUSION

- d'une préparation aux concours
- de l'ensemble des préparations aux concours (si vous êtes conseiller formation)

Pensez à vous **désinscrire** si vous ne désirez plus recevoir les notifications ou lorsque vous changez d'affectation (changement d'adresse courriel)

MODALITÉS DE PAIEMENT

La pré-inscription en ligne ne devient une inscription définitive qu'à réception du règlement avant la date limite fixée.

- **Paiement par carte bancaire :**
pré-inscription validée dès acceptation du paiement (réception par l'agent du ticket de paiement).
Si le message "Paiement refusé" s'affiche après avoir payé par CB, attendre 10 minutes avant de réessayer (risque de payer deux fois les frais d'inscription).
- **Paiement par chèque ou mandat-cash :**
indiquez votre numéro de commande au dos du chèque ou mandat-cash. S'agissant de la date limite le cachet de la poste fait foi.

Attention à bien cliquer sur le lien correspondant au choix de la préparation : l'IGPDE ne procède à aucun remboursement.

INFORMATIONS

- Foire aux questions

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur nos listes de diffusion, afin d'être averti dès l'ouverture des inscriptions pour une préparation souhaitée.